

Caisses de pensions : lesquelles ont vraiment coûté ?

Lors d'une conférence de presse tenue le 20 novembre 2015, dont nous annexons le compte-rendu paru le lendemain dans le Journal du Jura (JdJ), une mise en cause forte de la gestion de la Caisse de pensions du Jura (CPJU) a été formulée par le conseiller de ville UDC prévôtois Pierre-Alain Droz (PAD, pour les intimes), accompagné de quelques collègues de son parti et du PLR, présents surtout pour occuper les chaises installées dans la salle où se tenait la conférence de presse, si l'on considère l'inexistence de leurs noms dans l'article du JdJ.

Dans la coupure de presse annexée, la photo fait apparaître la douceur légendaire de M. Droz à travers le regard attendri qu'il lance à son complice Martin Gigon, ancien chef du contrôle des finances du Jura. Rappelons au passage que M. Gigon bénéficie désormais, depuis bientôt 14 ans et bien avant l'âge AVS, d'une retraite dorée versée par la CPJU. Cela ne l'empêche pas de s'attaquer régulièrement à cette institution dans la presse, allant jusqu'à appeler les employé-e-s qui financent sa pension, et qui ne peuvent plus espérer profiter d'aussi bonnes conditions que lui, à s'en prendre aux responsables qui gèrent la caisse. Ses innombrables courriers de lecteurs ou tribunes, récurrents, pourraient constituer une série à épisodes s'intitulant « Faites ce que je dis et que je n'ai pas fait alors que j'étais pourtant payé pour ».

Mais revenons à la conférence de presse « prétexte » qui s'inscrit davantage dans le débat qui s'ouvre autour du vote communaliste de Moutier qu'à la situation financière de la CPJU. Le seul « argument » utilisé par M. Droz et ses acolytes, est le découvert technique, appelé déficit pour marquer les esprits, que connaît la CPJU. Rien n'est dit quant au chemin de croissance que s'est fixé la caisse, dans le respect des obligations fédérales. Rien n'est dit à propos de la recapitalisation dont a bénéficié la CPJU. Et pour cause.

Précisément, puisque c'est une institution jurassienne qui est visée dans cette intervention, nous posons les deux questions suivantes au Gouvernement :

1. Depuis sa création, en 1979, combien de recapitalisations ont été nécessaires pour la CPJU et pour quel montant total ?
2. Pour comparer un peu, depuis 1979 toujours, combien de recapitalisations ont été réalisées et pour quels montants pour les deux caisses de pensions publiques bernoises : la Caisse de pension bernoise (CPB) et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) ?

Delémont, le 24 février 2016

Groupe VERTS et CS-POP
Rémy Meury

(Handwritten signatures and initials)

MOUTIER Estimant que la situation financière de la Caisse de pensions du Jura – à laquelle sont affiliés les employés de la ville – est «alarmante», le PLR et l'UDC veulent désormais que des responsabilités civiles et pénales soient identifiées

Commission d'enquête parlementaire réclamée

MICHAEL BASSIN

Conseiller de ville UDC à Moutier, Pierre-Alain Droz se montre déterminé: «La, nous n'en sommes plus au coup de pied dans la fourmière. Le ton monte.» Après avoir déjà déposé deux interpellations et une motion depuis 2011 au sujet de la situation financière de la Caisse de pensions du canton du Jura (à laquelle sont affiliés les employés de la ville), l'UDC et le PLR prévôtois dégainent une nouvelle intervention.

Le 14 décembre, lors du prochain Conseil de ville, les deux formations déposeront une motion interne réclamant la constitution d'une commission d'enquête parlementaire. Formée de conseillers de ville prévôtois, celle-ci aurait pour mission «d'identifier les responsabilités civiles et pénales dans la déconfiture constatée à l'heure actuelle de la Caisse de pensions du canton du Jura (CPJU)». Du Conseil municipal de Moutier aux organes dirigeants de la CPJU, en passant par les autorités jurassiennes, les organes que cette commission d'enquête pourrait être appelée à entendre pour déterminer s'il y a eu des dysfonctionnements seraient nombreux.

Accompagné d'élus PLR et UDC au Conseil de ville ainsi que



Accompagné par Martin Gigon (à g.), des élus PLR et UDC au Conseil de ville ont expliqué leurs doléances hier. SG

de l'ancien contrôleur général des finances du Jura Martin Gigon, Pierre-Alain Droz a détaillé les raisons de cette démarche hier lors d'une conférence de presse.

«Dédain et arrogance»

Un chiffre résume bien, selon lui, «la situation financière alarmante de la CPJU», à savoir son déficit technique qui se montait à 707 millions à fin 2014. «C'est la somme qui manquerait à la CPJU

pour payer les rentes en cours et les rentes à venir si, par hypothèse, celle-ci était mise en liquidation», image l'agrarier. Un déficit qui serait garanti solidement par le canton du Jura et par les employés assurés auprès de cette caisse, comme l'est la Municipalité de Moutier. «Voilà cinq ans que le Conseil municipal et la majorité parlementaire de l'Entente jurassienne balançaient nos préoccupations avec dédain et arrogance», tonne Pierre-Alain Droz.

Selon les élus UDC et PLR, plusieurs signaux permettaient ces dernières années de voir que «les choses tournaient au vinaigre». Ils estiment donc que toute la lumière doit désormais être faite. «Il est temps de déterminer les responsabilités de cette sous-capitalisation catastrophique susceptible d'entraîner, dans un futur proche, des conséquences financières traumatisantes pour les finances communales», dit Pierre-Alain Droz.

Recevabilité interrogée

LA SUITE La motion interne UDC/PLR sera déposée le 14 décembre. Il reviendra ensuite au Bureau du Conseil de ville de Moutier d'en examiner la recevabilité. Si le texte passe ce cap, le Bureau formulera une réponse, mais il reviendra au plénum du législatif de trancher. Le Conseil municipal pourra alors participer à la discussion. Une commission d'enquête ne verra le jour que si la majorité du législatif le souhaite. «Si la motion devait être refusée, sachez que nous avons encore quelques munitions. Mais cela se passera alors par le biais du droit pénal», prévient Pierre-Alain Droz.

DES QUESTIONS Maire de Moutier, Maxime Zuber attend de voir si la motion sera déclarée recevable ou non par le Bureau du Conseil de ville. «Mais à ce stade, je constate qu'une commission d'enquête parlementaire en tant que telle n'est pas une instance prévue dans notre réglementation communale. Des mandats peuvent être donnés à la commission de gestion et de surveillance, ou des commissions non permanentes peuvent être créées. En outre, l'UDC et le PLR se trompent de destination, me semble-t-il, car la ville de Moutier est uniquement affiliée à la Caisse de pensions du Jura. Ce n'est pas la Municipalité qui la gère.»

DANS LES RÉGLES Président du conseil d'administration de la Caisse de pensions du Jura, Claude-Alain Chapatte insiste avec force pour dire que la CPJU respecte les règles fédérales malgré le déficit technique de 707 millions et le taux de couverture de 58,3% à fin 2014. «Nous sommes en plein sur le chemin de croissance qui nous permettra d'atteindre l'objectif fixé par le droit fédéral, à savoir un degré de couverture de 80% en 2052. Nous sommes une caisse de droit public bénéficiant de la garantie de l'Etat et des employeurs affiliés. Ce montant de 707 millions fait référence à un degré de couverture de 100%, ce à quoi nous ne serons pas tenus, même en 2052.» Rappelons que plusieurs mesures d'assainissement de la CPJU ont déjà été décidées, dont une re-capitalisation à hauteur de plus de 70 millions à fin 2013. Quand bien même la CPJU est actuellement sur les rails en vue de 2052, Pierre-Alain Droz n'est pas convaincu. «Ce sont des plans sur la comète. Car beaucoup de paramètres ne peuvent être prévus à si long terme!»

Droz. ○